

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2024

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'INDUSTRIE TEXTILE - (N° 2129)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD182

présenté par
Mme Violland, rapporteure

ARTICLE 2

À l'alinéa 13, substituer au mot :

« arrêté »

les mots :

« voie réglementaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.